



**220**

**DM8**

Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec

**Québec**

**6211-23-005**

## **BUNGE DU CANADA LTÉE**

**MÉMOIRE: Présenté le 12 décembre 2005 par Bunge du Canada ltée**

**SUJET: Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain**

**INTERVENTION: Volet aménagement du boulevard Champlain**

Bunge du Canada Ltée opère les silos à céréales au port de Québec depuis 1967. Ses principales activités sont la réception, l'entreposage et l'expédition de grain et oléagineux. La réception et l'expédition de ces produits sur le marché local s'effectuent par camion. Étant une entreprise tributaire des transports tant maritime, ferroviaire que routier, Bunge ne peut passer sous silence ses préoccupations face à certains sujets traités dans le projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre Laporte et la côte de l'Église à Québec.

Les points qui nous préoccupent le plus sont:

- **l'abaissement de la vitesse à 60km/h**
- **l'implantation de carrefours giratoires qui constitueraient des obstacles difficiles à négocier pour le transport de grands gabarits.**
- **La configuration proposée du boulevard Champlain**

Les accès routiers au Port de Québec sont déjà perturbés par une circulation intense et ce encore davantage en été dû à plusieurs activités touristiques et autres. Nous ne pouvons supporter d'autres contraintes qui viendraient affecter notre clientèle déjà réduite en rapport avec la coercition exercée par plusieurs niveaux de gouvernement sur le réseau routier desservant nos installations. L'abaissement de la vitesse, l'implantation de carrefours giratoires jumelés à la reconfiguration du boulevard Champlain, sont autant de facteurs qui feront en sorte de ralentir la circulation de façon importante, ce qui porterait préjudice à notre clientèle et à notre entreprise. Il ne faut pas chercher très loin pour se rendre compte que les activités visées en rapport avec la circulation sur le boulevard Champlain sont celles du transport de grands gabarits utilisés habituellement pour le transport du grain et des marchandises reliées aux activités portuaires. Dissuader le transport lourd de grands gabarits en implantant différentes embûches aura l'effet certain de l'éliminer. S'ils devaient endosser cette approche, nos dirigeants municipaux et provinciaux deviendraient par le fait même les déclencheurs d'une régression économique pour la ville de Québec en faisant disparaître certaines de nos activités et ainsi freiner la progression de notre entreprise.

En terminant, il est important de souligner que nous endossons une multitude de démarches que peut prendre la ville pour maintenir ce cachet particulier qu'offre la belle ville de Québec à ces citoyens ainsi qu'aux touristes qui viennent nous visiter. D'autre part, nos installations datant du début du siècle, ne peuvent se déplacer ailleurs et qui, en bout de ligne, sont des apports importants pour leur municipalité.

Pour conclure, en tant que citoyen corporatif contribuant largement depuis plus de trente-huit ans à l'essor économique de la ville de Québec ( période où nous avons versé plus de 30 millions en taxes municipales) nous soutenons qu'il est vital que le boulevard Champlain conserve sa vocation première qui était et est encore aujourd'hui l'accès le plus rapide et le plus direct aux ponts. Nous demandons donc le Statu quo concernant la configuration, la limite de vitesse et nous nous opposons à tous genres d'embûches qui pourraient ralentir la circulation sur le boulevard Champlain.

Espérant que ces quelques renseignements sauront vous aider à prendre une décision éclairée et que le Statu quo au niveau du boulevard Champlain sera maintenu.